



Document de position

Privatisation de Swisscom

Etat au 27 juillet 2026

Résumé

Swisscom SA assure notamment le service universel dans le domaine des télécommunications. Comme le prévoit la loi, la Confédération en est l'actionnaire majoritaire. Le débat politique sur la privatisation complète de Swisscom et les demandes de modification de la loi allant dans ce sens reviennent régulièrement sur le devant de la scène, même après que le Conseil fédéral se soit prononcé contre cette mesure fin 2025, dans le cadre de l'examen de la stratégie du propriétaire. Le SAB se prononce contre une privatisation de Swisscom pour les raisons suivantes :

1. La qualité élevée du service public et le développement de l'infrastructure du réseau sur l'ensemble du territoire, notamment dans les régions de montagne et les espaces ruraux, ne peuvent être garantis que si la Confédération reste l'actionnaire majoritaire.
2. Pour des raisons de politique de sécurité (protection des infrastructures stratégiques, protection des données confidentielles, communication de crise), Swisscom courrait un risque sécuritaire inutile, en étant dans les mains d'un investisseur étranger.
3. Swisscom est un employeur important, qui offre de nombreuses places de formation, ainsi que l'un des grands acheteurs de Suisse. Cette importance économique ne doit pas être négligée.
4. Financièrement, la Confédération profite davantage des revenus réguliers versés sous forme de dividendes, que du produit unique de la vente des actions et de la réduction de la dette qui en résulterait. Au final, il manquerait environ 420 millions de francs par an dans les caisses de la Confédération.

VA et TE / I 65

1. Situation de départ

La Confédération détient la majorité des actions de Swisscom (51%), comme il est prescrit dans la loi (art. 6, al. 1 de la loi sur l'entreprise de télécommunications). La privatisation complète et une modification de la loi sont régulièrement réclamées sur le plan politique. Dans le contexte de la situation financière tendue de la Confédération, cette idée a connu un nouvel regain. Dernièrement, une motion du groupe parlementaire du PLR (Mo. [26.3046](#)) a demandé que la vente partielle de la participation de la Confédération dans Swisscom soit envisagée comme option de financement pour les dépenses supplémentaires pour l'armée.

- Lors de la session de printemps **2024**, une motion (Mo. [24.3358](#) Grossen) a été déposée, chargeant le Conseil fédéral d'élaborer un projet visant soit à privatiser entièrement Swisscom SA, soit à la scinder et de la privatiser partiellement. La motion a été classée. Un postulat a également été déposé (Po. [24.3332](#) Schaffner) pour examiner comment le mandat de service universel de Swisscom pourrait être rempli autrement, dans l'hypothèse d'une privatisation complète. Ce postulat a également été classé.
- En **2023**, un postulat (Po. [21.4100](#) Nantermod) a été transmis au Conseil fédéral, le chargeant de rédiger une analyse complète sur l'opportunité de privatiser des secteurs de Swisscom.
- En **2016**, deux motions de la même teneur ont demandé une modification de la loi afin que la Confédération ne soit plus obligée de détenir la majorité du capital-actions de Swisscom (mo. [16.3157](#) Rickli et mo. [16.3228](#) Noser). Elles ont été rejetées (Conseil national) ou retirées (Conseil des États). Un postulat (Po. [16.3245](#) Glättli) demandant d'examiner la séparation de Swisscom en une société de réseau publique et une entreprise de services privée a également été rejeté.
- En **2010**, suite à diverses interventions parlementaires, un rapport sur la participation de la Confédération dans Swisscom¹ a été adopté. Celles-ci ont été précédées

par le projet du Conseil fédéral de **2006**, dans lequel ce dernier proposait de créer les conditions légales pour une vente complète de la participation de la Confédération. Les deux Chambres avaient alors décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de privatisation.

Pour les raisons suivantes, le SAB estime que la Confédération ne devrait pas abandonner sa position d'actionnaire majoritaire :

2. Arguments de politique publique

Le service universel dans le domaine des télécommunications est garanti par la loi (art. 92, al. 2 de la Constitution fédérale, art. 16ss de la loi sur les télécommunications). Il est totalement illusoire de penser que la qualité du service public puisse être garantie dans toutes les régions, si Swisscom devait être repris par un investisseur étranger. Le service universel, en matière d'infrastructures de télécommunications, peut certainement mieux fonctionner en restant en mains nationales.

Aujourd'hui, seule Swisscom est en mesure de fournir le service universel dans sa forme actuelle, raison pour laquelle aucune autre entreprise n'a jamais posé sa candidature pour obtenir la **concession de service universel**. Si personne ne se porte candidat, deux scénarios sont envisageables. D'une part, la Commission fédérale de la communication (ComCom) peut imposer à un fournisseur de garantir le service universel. Si celui-ci demande une compensation financière, ce que Swisscom n'a jamais fait jusqu'à présent, les autres fournisseurs devraient payer ce montant par le biais de taxes (art. 38 de la loi sur les télécommunications). Dans la pratique, cela entraînerait probablement des résistances considérables, de longs débats politiques et des retards dans l'introduction de nouvelles technologies. Le deuxième scénario pourrait alors se réaliser : la Confédération devrait assumer elle-même les coûts non couverts du service universel et les télécommunications deviendraient une activité déficitaire plutôt que rentable.

La conséquence de la privatisation de

¹ Le rapport est uniquement disponible en allemand :

efv.admin.ch > Themen > Publikationen > Übersicht Publikationen > Bericht des EFD zur Bundesbeteiligung an Swisscom

Swisscom en **termes de propriété** serait que, selon toute vraisemblance, un groupe d'investisseurs étrangers, par exemple chinois, ou un opérateur de télécommunications étranger, obtiendrait la majorité des actions. Dans le contexte actuel, il faut accorder une grande importance **aux aspects de la politique de sécurité**, comme la protection des infrastructures stratégiques et des données confidentielles. La communication de crise doit également être garantie dans des situations particulières et en cas de dysfonctionnements techniques graves. La participation majoritaire de la Confédération dans Swisscom constitue un précieux canal d'influence pour disposer d'un réseau de communication fiable dans de telles situations et pour protéger les données sensibles.

3. Arguments économiques

La stratégie en matière de haut débit démontre que la Confédération, en tant qu'actionnaire majoritaire, joue un rôle prépondérant dans la **promotion de l'innovation et des investissements en faveur des nouvelles technologies** du secteur des télécommunications. D'ici 2030, l'objectif est de faire un important saut, en matière d'accès aux connexions à haut débit pour l'ensemble du territoire, afin d'atteindre 1 Gbit/s (80 Mbit/s depuis 2024, contre 10 Mbit/s auparavant). Ce service universel fort, ainsi que l'extension constante des infrastructures de réseau, sont très importants notamment pour les régions de montagne et les espaces ruraux. Ils ne sont garantis qu'avec la Confédération en tant qu'actionnaire majoritaire.

Swisscom est un **employeur important** qui regroupe plus de 13'000 personnes en Suisse. A cela s'ajoutent plus de 750 places d'apprentissage. Celles-ci sont menacées en cas de vente à l'étranger ou pourraient être supprimées au sein des régions rurales, pour être transférées dans les centres. Swisscom, qui est l'un des plus grands acheteurs de Suisse, a un impact important sur les autres entreprises nationales.

La participation majoritaire de la Confédération favorise le **développement de l'infrastructure à l'échelle nationale**.

Concrètement, Swisscom investit 1,7 milliard de francs par an dans les infrastructures en Suisse. Avec un actionnaire majoritaire étranger, l'accent serait certainement moins mis sur des infrastructures performantes en Suisse. Il s'agirait plutôt de maximiser ses propres bénéfices à court terme, plutôt que d'investir à long terme. Au final, la qualité des infrastructures et des services qui en dépendent - dont le service universel - en pâtirait dans tout le pays.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le fait que Swisscom s'efforce de répondre aux **préoccupations des politiques**, aux trois niveaux institutionnels. Après une privatisation et l'éventuelle entrée de groupes d'investisseurs étrangers, ce ne serait plus forcément le cas.

4. Arguments de politique financière

Si la participation de la Confédération dans Swisscom doit être réduite, la discussion porte d'une part sur la privatisation complète et d'autre part sur le retrait à une minorité de blocage. Si la Confédération vendait **toutes ses actions** (51%) à la valeur boursière actuelle², cela rapporterait **en une seule fois près de 16,5 milliard de francs** (16'417'068'000 CHF).

Si la Confédération conservait une **minorité de blocage de 33%** des actions et vendait les 18% restants de ses actions, elle encaisserait **en une seule fois environ 5,8 milliards de francs** (5'794'259'294 CHF).

Ces recettes de vente uniques sont à mettre en parallèle avec les **581 millions de francs de dividendes** que la Confédération perçoit **chaque année** et dont elle ne disposerait plus en cas de privatisation. Le tableau suivant montre à combien s'élèvent les dividendes depuis l'entrée en bourse de Swisscom en octobre 1998.

Dividendes (en millions de francs, arrondis) :

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dividendes	530	722	529	456	498	539	569	607	501	590	560	590	647
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dividendes	633	581	581	581	581	581	581	581	581	581	581	581	581
Année	2025												
Dividendes	581												
Total	15'524 millions de francs de dividendes												

² 622 CHF par action, cours de clôture du 23.07.2026

En 2026, le dividende passera de 22 à 26 CHF par action, ce qui rapportera 686 millions de francs à la Confédération.

Aux quelque **15,5 milliards de francs de dividendes perçus** s'ajoutent encore les réductions de valeur nominale ainsi que les recettes extraordinaires générées par les rachats et les ventes d'actions. **Au total, depuis 1998, environ 24,6 milliards de francs ont ainsi été versés à la Confédération.** À titre de comparaison, cela correspond à peu près au coût de construction de la NLFA.

Si la Confédération investissait le produit de la vente des actions afin de réduire la dette, les intérêts de la Confédération diminueraient d'environ 160 millions de francs par an, selon les calculs de l'Administration fédérale des finances. Si l'on compare ce chiffre aux dividendes, qui sont restés inchangés de 2013 à 2025, la Confédération perdra **420 millions de francs par an**, en cas de privatisation.

En outre, il est possible que la **solvabilité** de Swisscom diminue à long terme, si la Confédération vendait la majorité de ses actions. Cela aurait à son tour des répercussions sur le cours de ces actions. Comme la vente des actions de la Confédération se ferait sur une longue période, il se pourrait que l'Etat perde une part de l'argent au lieu d'en encaisser.

5. Conclusion et perspectives

Dans le cadre de l'**examen de la stratégie du propriétaire** et de la définition des objectifs stratégiques pour les années 2026 à 2029, le Conseil fédéral a décidé de conserver sa participation majoritaire dans Swisscom. Il justifie cette décision par des raisons de politique de la sécurité.

Du point de vue du SAB, une privatisation de Swisscom doit continuer à être rejetée. La part de la Confédération doit être maintenue au moins à 50,1%. Dans le cas contraire, la qualité du service universel couvrant l'ensemble du territoire serait menacée à long terme, notamment dans les régions de montagne et les espaces ruraux. D'autre part, en restant actionnaire majoritaire, la Confédération peut exiger que Swisscom accorde une grande importance aux intérêts économiques et à la politique de sécurité de la Suisse. Enfin,

d'un point de vue financier, la Confédération profite davantage des recettes récurrentes versées par Swisscom, que du produit unique de la vente de ses actions.